

Annexe IV

(liste de baguage)

Liste de baguage des oiseaux mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté royal du 20 juillet 1972

et capturés par le soussigné

..... (nom et adresse)

désigné par (nom du groupement)

Date	Numéro de la bague	Espèce	Sexe	Transmis à	Bague détruite
				Nom le	

Je déclare avoir rempli correctement cette liste (signature)

.....

Envoyé au groupement, le

Vu et approuvé pour être annexé à l'arrêté de l'Exécutif du 28 juillet 1982 réglant pour la Région wallonne la détention et l'échange d'oiseaux et permettant un approvisionnement temporaire d'oiseaux, par application des dispositions de l'arrêté royal du 20 juillet 1972 relatif à la protection des oiseaux.

Pour le Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon chargé de la Tutelle et des Relations extérieures, absent :

Le Ministre de la Région wallonne pour le Logement et l'Informatique,

A. BERTOUILLE

Le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne,

M. WATHELET